



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117911

VALABLE JUSQU'AU 16/10/2026

ÉDITÉ LE

20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/12/2023
10 000

Raison sociale : SAVOIR-FAIRE RENOVATION

17 RUE DU COMMERCE
61200 ARGENTAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 201B00125

Siret : 800 971 459 00022

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 6161350-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 318044792002

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 318044792002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 02 33 36 59 70

Portable : 06 77 06 90 70

Fax :

Site Internet : savoir-faire-renovation.fr

E-mail : sfrgestion61@gmail.com

Responsabilité légale :
LANGÉARD SABRINA GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	30/10/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	20/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/10/2024
o Ventilation mécanique	19/10/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/10/2023
o Fenêtres de toit	12/12/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	19/10/2023
o Isolation des combles perdus	09/11/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	09/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.